

Charte informatique

Cette charte définit les règles d'utilisation des postes informatiques et d'accès à Internet au sein de la bibliothèque. Elle vise à assurer un usage respectueux, éducatif et sécurisé des ressources numériques.

1. Utilisation des postes informatiques :

- Signer la liste d'émargement à chaque utilisation (limité à 1h d'utilisation)
- Accès libre aux postes en dehors des animations.
- Mineurs accompagnés et autorisation parentale obligatoire.

2. Conditions d'utilisation :

- Interdiction de porter atteinte au système et aux données.
- Responsabilité de prendre soin du matériel.
- Signalement des problèmes au personnel.

3. Services proposés :

Possibilité de consulter Internet, le site de la bibliothèque, les ressources numériques, utiliser les logiciels de bureautique, imprimer (dans la limite de 100 copies par an/ foyer)

4. Respect de la législation :

- L'utilisateur est responsable du poste.
- Interdiction d'atteinte à la vie privée, diffamation, exploitation pornographique...
- Respect des droits d'auteur et de la propriété intellectuelle.

5. Modalités d'application et sanctions :

- Le personnel peut interrompre toute connexion non conforme.
- Droit d'interdire l'accès temporairement ou définitivement.
- Conservation des registres de connexion conformément à la législation.

Engagement de l'adhérent : Tout utilisateur s'engage à respecter la charte informatique. En cas de détérioration du matériel, l'utilisateur assume les frais de remise en état.

Cette charte vise à garantir un environnement numérique harmonieux et éducatif pour tous les adhérents de la bibliothèque



Généralités :

Art. 1 - La médiathèque municipale est un service public dédié à la découverte, à la culture, à l'information et à l'éducation. Ouverte à tous et gratuite

Inscription :

Art. 2 - L'inscription se fait en remplissant une fiche d'informations. Tout changement de domicile devra être signalé.

Art. 3 - Les enfants mineurs sont sous la seule responsabilité de leur représentant légal, garant du respect du règlement.

Emprunt :

Art. 4 - Un lecteur déjà inscrit à Bayas, Guîtres, Maransin et Saint Denis de Pile peut emprunter des livres. Il bénéficie d'un prêt illimité de documents, avec une limite de 2 nouveautés, pour une durée de 4 semaines. Il est responsable des ouvrages empruntés. Il s'engage à racheter tout ouvrage perdu ou détérioré (responsabilité du représentant légal si l'emprunteur est mineur).

Application du règlement :

Art. 5 - Des mesures de rappel pourront être prise en cas de retard, perte, détérioration, réservation, émission de titre de recette.

Art. 6 - Le personnel de la médiathèque est responsable de l'application rigoureuse du règlement. Tout changement dans celui-ci sera communiqué aux usagers.

Art. 7 - Tout manquement aux articles précédents, en particulier en cas d'abus flagrants, peut entraîner une suspension provisoire ou définitive du droit d'emprunter.

Art. 8 - Tout usager s'engage à se conformer au présent règlement et à respecter les règlements futurs éventuels.

Espace Gérard Denoël
41 Passage des Fontaines - 33620 LAPOUYADE
☎ 05 57 49 42 89 bm.lapouyade@wanadoo.fr
<https://lapouyade.jimdofree.com/>

Du Lundi au Samedi 9h-12h
Mardi, Mercredi, Vendredi 14h30-18h
Samedi 14h-17h30



Fiche d'inscription

FAMILLE : (nom prénom des parents) :

Mère :

Date de naissance:.....

Téléphones : fixe portable.....

Email :.....

Profession :.....

Père :

Date de naissance:.....

Téléphones : fixe portable.....

Email :.....

Profession :.....

Adresse :

.....

Nom et prénom des enfants :

-né(e) le

-né(e) le

-né(e) le

-né(e) le

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la médiathèque et de la charte informatique. Je m'engage à les respecter et les faire respecter à mes enfants.

J'autorise la bibliothèque à utiliser des photos me représentant ou représentant mon enfant (uniquement pour la communication)

Fait à Lapouyade, le

Signature